**Ce sera le début de la sélection à l’université !**

lection à l’université !

















Cher.e.s élèves, chers parents

Une nouvelle procédure d’accès à l’université est lancée alors même que la loi n’a toujours pas été votée à l’Assemblée nationale ! Après que des milliers de bachelier.e.s ont dû faire face à des refus d’inscription dans les filières de leur choix à l’été 2017, le gouvernement promet aux futur.e.s bachelier.e.s 2018 la liberté de choisir une poursuite d’étude et la garantie d’une place à l’université.

**Dans la réalité, il n’en sera rien !**

Ce seront les équipes pédagogiques qui choisiront leurs étudiant.e.s dans la limite des places disponibles. **Or le nombre de places est de plus en plus réduit.** En effet, le nombre d’enseignant.e.s-chercheur.e.s a baissé de 10% depuis 2009 alors que le nombre d’étudiant.e.s, lui, a augmenté de 294 000 ! Il manque actuellement l’équivalent de 10 universités en France pour répondre aux enjeux de formation supérieure de la jeunesse et permettre des conditions d’accueil et d’études qui soient dignes de notre pays. Il est prévu 40 000 étudiant.e.s supplémentaires à la rentrée prochaine et bien peu de places supplémentaires à leur offrir !

Le projet de loi relatif à l’Orientation et à la réussite étudiante permet de **généraliser la** **sélection sur dossier à l’ensemble des formations universitaires** autrefois « non sélectives ». Comme les vœux des élèves sur *ParcoursSup* ne sont plus hiérarchisés (à la différence d’APB), le nombre de vœux à examiner va exploser : la quasi-totalité des filières universitaires va devenir « sous tension » et procéder au tri des dossiers reçus, auxquels la réponse apportée pourra être : oui (sans justification) ; « oui si » (avec définition d’un «contrat pédagogique» pour une mise à niveau en fonction des attendus de la formation) ; en attente ; non.

Le **tri des candidat.e.s** s’effectuera normalement en deux phases : un tri en amont, reposant sur l’avis du conseil de classe de l’année de Terminale, et un tri en aval, sur la base du profil de chaque filière universitaire, défini nationalement et précisé localement.





**Gilles**

**Roussel,**

**Président de la Conférence des Présidents**

**d’Universités**

au journal

*Le Parisien*

le 8 janvier 2018

**Sélection automatisée !**

**“**Il faudra passer par un pré-tri automatisé des candidatures, avec des éléments quantifiables, comme les bulletins de notes**”.**

**Des critères opaques !**

**“**Les critères ne seront pas rendus publics. Les élèves connaîtrons leur classement mais pas les critères précis**”.**

Et ça devrait être pire !